

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	18/12/2018

PREMIERE DECLARATION DE FCO-8 EN ALLEMAGNE

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Yves Lambert (Dgal), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le LNR: Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stephan Zientara

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Source : déclaration ADNS du 13/12/2018, OIE, ProMED (14/12/2018), communiqué de presse du ministère des affaires rurales et de la protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg au 13/12/2018 ([lien](#))

Les autorités vétérinaires allemandes ont confirmé le 12/12/2018 un foyer de fièvre catarrhale ovine de sérotype 8 (FCO-8) dans la région de Rastatt (déclaration ADNS du 13/12/2018, voir Figure 1). Il s'agit du premier foyer de FCO déclaré dans le pays depuis 2009, tous sérotypes confondus.



Figure 1. Foyer de FCO-8 déclaré en Allemagne le 13/12/2018 (source: ADNS)

Le foyer a été confirmé lors d'un examen de routine annuel au sein d'un élevage bovin laitier. Une zone de restriction d'un rayon de 150 km couvrant la totalité du Bade-Wurtemberg et de la Sarre, ainsi que le Sud de la Rhénanie-Palatinat et de la Hesse, a été mise en place.

Le ministère de l'Agriculture a précisé que, dans les années à venir, tous les bovins, ovins et caprins du pays seront vaccinés contre le sérotype 8 et le sérotype 4 qui circulent notamment en France.

Le sérotype 8 avait été détecté pour la première fois en Allemagne en août 2006. Le virus s'était propagé dans une large partie de l'Allemagne en 2007 et 2008. Aucun foyer de FCO n'a été détecté depuis le 17 novembre 2009 (source : ADNS).

En 2008 et 2009, les bovins, ovins et caprins avaient été vaccinés en Allemagne dans le cadre d'une campagne de vaccination obligatoire (vaccins BTV-8 inactivés).